



S'ENGAGER POUR CHACUN  
AGIR POUR TOUS

INTERCO  
SPP

# PMI

## Poursuivons la mobilisation

### **NON au Schéma Directeur de la PMI au rabais.**

Aujourd'hui sans moyens humains et financiers supplémentaires la surcharge de travail touche tous les personnels de la PMI...

### **A la veille de Noël ne soyez pas les dindons de la farce !!!**

Le manque de moyens impose toujours plus de mutualisation, l'obligation pour certains professionnels de palier aux remplacements de leurs collègues pour maintenir « artificiellement » les PMI ouvertes...

### **A quand le « burn-out » ?**

L'administration reconnaît sans gêne que la PMI a toujours été le parent pauvre de la DFPE.

### **La ville parle sans cesse de qualité du service rendu aux usagers mais propose un service public de PMI LOW- COST...**

Par exemple :

La ville a fait un gros effort pour recruter des médecins pour la médecine préventive, elle n'a pas la même approche pour les médecins de PMI.

L'attractivité de la PMI est si « minable » que pour les médecins même si les postes existent, personne n'en veut. Au dernier concours 4 médecins ont été admis, aucun n'est venu. Ils ont choisi d'aller dans d'autres collectivités plus attractives en termes de conditions de travail et de déroulement de carrière.

**Le 5 novembre à l'appel de la Cfdt, agents techniques de la petite enfance, assistants sociaux éducatifs, auxiliaires de puériculture, médecins, puéricultrices, psychologues, psychomotriciens, sages-femmes et secrétaires médico-sociales vous vous êtes fortement mobilisés.**

### **Ne lâchez rien !!!**

**le 14 novembre « blocus »  
de toutes les PMI .**

**Rassemblement dès 9h place de l'Hôtel de Ville  
(préavis de grève déposé de 1 heure à 24 heures)**

# **Pour empêcher l'administration de jouer sur du velours, et nier vos souffrances et vos revendications, MOBILISEZ-VOUS....**

## **Imposez vos revendications et vous obtiendrez:**

### **ATEPE**

- Revalorisation de l'IAT 2 en la doublant (au minimum +50€ par mois) ce qui représenterait un montant moyen d'IAT2 de 1000€, contre 485€ de montant actuel moyen annuel.
- Accès automatique et immédiat à l'échelle 4 pour toutes les ATEPE titulaires du CAP petite enfance.
- Déroulement de carrière sur un emploi fonctionnel C+

### **AP**

- Revalorisation de l'indemnité spécifique AP bloquée depuis sa création en 1989, attribution d'un montant mensuel moyen de 100€ contre 30€ actuellement.
- Accès à la catégorie B dans le corps des Moniteur Éducateurs par examen professionnel (corps déjà existant).

### **Revalorisation catégorie A**

- Mise en place immédiate de la référence à l'hospitalière pour les cadres de santé médico-sociaux, qui va être mise en place en 2015, avec une forte revalorisation indiciaire.

### **Des effectifs pour la mise en œuvre du schéma directeur de PMI**

- 2 SMS par territoire,
- 5 sages-femmes,
- 1 psychologue pour 8 établissements,
- 1 psychomotricien pour 8 établissements,
- Pourvoir aux postes vacants de médecin de secteur,
- Création d'un volant de remplacement de puéricultrices,

### **Prime d'encadrement PMI**

- 120€ mensuel pour les responsables,

### **Reconnaissance professionnelle et conditions de travail**

- Possibilité de paiement des heures supplémentaires comme cela se fait dans les autres directions de la ville,
- Une journée annuelle de prévention hygiène sécurité au travail.

**Obligeons le Maire de Paris à vous donner les moyens d'exercer dignement vos missions...**

**le 14 novembre « blocus »  
de toutes les PMI.**

**Rassemblement dès 9h place de l'Hôtel de Ville**

[cfdtintercospp.fr](http://cfdtintercospp.fr)